

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 42

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On nous écrit de Vevey :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre précédent numéro un article sur les *boulangers en vieux*, révélant une industrie qui a dû paraître assez étrange à plus d'un de vos lecteurs.

Comme pendant à cet article, permettez-moi de vous communiquer les lignes suivantes, qui ne sont pas moins curieuses et qui sont empruntées à une chronique parisienne digne de toute confiance :

L'EMPLOYÉ AUX YEUX DE BOUILLON.

Nous descendions une de ces petites rues raides dont les pavés, appuyés les uns contre les autres, semblent se faire la courte échelle, pour monter jusqu'au mont Saint-Hilaire. A la rue des Noyers, mon cicérone me dit :

Visitons les alentours du marché. Voici la mère Maillard, marchande d'*arlequins*. L'origine de ce mot vient probablement de ce que les plats de la mère Maillard sont composés de plusieurs pièces et de morceaux assemblés au hasard, absolument comme un habit d'arlequin. Ces morceaux de viande que vous voyez là sont très copieux et cependant ils se vendent un sou indistinctement. Ce bon marché n'a rien d'étonnant. La mère Maillard a passé un traité avec les laveurs de vaisselle de presque tous les grands restaurants. Ces hommes, qui sont relégués dans une étuve où, d'un bout de l'année à l'autre, ils sont soumis à une chaleur de 60 à 80 degrés, ont généralement 25 francs d'appointements fixes par mois; mais se font de quatre à cinq cents francs par mois avec les restes, qui leur appartiennent.

Tous les morceaux que la pratique laisse dans les assiettes, se vendent par seaux. C'est là que la mère Maillard achète et c'est avec cela qu'elle compose ses *arlequins*. Le seau vaut trois francs. On y trouve de tout, depuis le poulet truffé et le gibier jusqu'au bœuf aux choux. Les ortolans y coudoient familièrement le modeste bifteck. Les eaux grasses, les os, les rognures se vendent à part; la graisse se met dans de petits barils, elle est achetée par les fabricants de lampions pour les illuminations.

La mère Maillard *travaille* tous ces *rogatons*; elle les assemble, elle les assortit, elle les approprie et les vend aux gens aisés pour les animaux domestiques, et aux pauvres pour leur nourriture.

— C'est triste.

— Je n'en disconviens pas. Quant aux os, je vais vous dire ce qu'on en fait. Avant d'arriver chez le marchand de noir animal, le tabletier ou le fabricant de boutons, ils sont cuits deux ou trois fois. D'abord le boucher les vend quatre sous la livre, sous le nom de *réjouissance*, aux bourgeois et aux grands restaurants, pour faire des consommés; ceux-ci les cèdent au rabais aux traiteurs de quatrième ordre, qui en font des potages gras pour leurs abonnés; enfin ces derniers les repassent aux gargotiers, qui en composent une espèce d'eau chaude, qu'ils colorent à grand renfort de carottes, d'oignons brûlés, de caramel et de toutes sortes d'ingrédients. Or

comme ces ingrédients ne peuvent donner ce que recherchent les amateurs, c'est-à-dire des *yeux* au bouillon, un spéculateur habile a inventé l'*employé aux yeux de bouillon*.

Voici à peu près comme cela se pratique : Un homme prend une cuillerée d'huile de poisson dans sa bouche, au moment où doivent arriver les pratiques, à l'heure de l'*ordinaire*, et, serrant les lèvres en soufflant avec force, il lance une espèce de brouillard qui, en tombant dans la marmite, forme les yeux qui charment tant les consommateurs. Un habile *employé aux yeux de bouillon* est un homme très recherché dans les établissements de ce genre.

— Mais cela doit avoir un goût détestable!

— Eh! mon Dieu! le goût ne se développe que par la pratique. Comment voulez-vous que des gens habitués aux arlequins de la mère Maillard deviennent des gourmets? L'eau-de-vie, d'ailleurs, leur a brûlé le palais.

La médisance.

La médisance est voisine et sœur de la calomnie; il est même difficile de tracer entr'elles une ligne exacte de démarcation. Connaissions-nous, quand nous apprécions avec malveillance la conduite du prochain, tous les sentiments qui l'ont inspirée, tous les secrets de sa vie? Il faudrait tout rassembler, toutes les causes d'une action, les circonstances où elle s'est produite, pour être certain de ne pas emprunter sur la frontière étroite et glissante qui sépare une accusation juste d'une sentence unique et téméraire.

La médisance est encore injuste en ce qu'elle n'offre point à l'accusé des moyens de défense. Comme sa notion l'implique, elle ne concerne que les absents. Combien les procédés ordinaires de la conversation sont inférieurs à la justice des tribunaux! Ici une enquête soigneuse, avec tous les détails nécessaires, rassemble et pèse tous les faits; l'accusé est averti du péril qui le menace, on lui donne même un nom significatif : *le prévenu*. Les débats sont publics; on appelle de toute part les témoignages, la lumière; l'accusation est nettement formulée, et un défenseur relève et fait ressortir toutes les circonstances favorables à son client.

Quelle différence entre ces précautions et la médisance sous sa forme habituelle, les insinuations légèrement prononcées entre un absent qui souvent n'a personne pour prendre sa défense. Point d'enquête ni de débats; il est condamné sans forme de procès. Le serpent mord sans faire de bruit; le médisant ne vaut pas mieux.

Une souscription ouverte à Lausanne et menée à bonne fin par plusieurs personnes de dévouement, a produit une somme assez ronde qui sera affectée à l'érection d'un monument funèbre en mémoire des internés français décédés dans notre ville. Nous rendons hommage à cette pieuse intention; c'est un juste témoignage de sympathie donné à ces innocentes victimes de la guerre, ainsi qu'aux pa-